

Séjour ressourcement bien-être

Inscriptions avant
le **03 août 2020**

Préinscriptions impératives
par mail ou téléphone
auparavant



CHARGES

(Hautes-Alpes)

Hôtel Club Vacances Bleues***

540€

8 jours/7 nuits
en pension complète
base 15 personnes



DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 04 OCTOBRE 2020

hors vacances scolaires - 24 places

ACTIVITÉS ZEN

GYM DOUCE - RÉVEIL MUSCULAIRE - YOGA -
DO-IN - SOPHROLOGIE - AQUAGYM - ...



Fédération Française Omnisports
des Personnels de l'Éducation Nationale

☎ : 02 47 40 05 39
www.2fopen.com

SIRET : 329 972 020 00070
APE : 9312Z - Agrément JS : 11773
Immatriculation Tourisme n° IM037150001
RCP MAIF - Garantie financière : FMS - UNAT

Séjour « Invitation au ressourcement et au bien-être » du dimanche 27 septembre au dimanche 04 octobre 2020 séjour 8 jours / 7 nuits en pension complète



Le club « Les Horizons du Lac » offre un panorama à couper le souffle...

Au cœur des Hautes-Alpes, le Lac de Serre-Ponçon en toile de fond et les chaînes de montagne à perte de vue, les paysages sont **une invitation permanente au ressourcement, au bien-être et à la détente.**

Les équipements sont là pour ça : piscine couverte chauffée avec terrasse solarium, sauna, hammam, en accès libre durant le séjour.

Des massages et des soins de beauté sont disponibles sur réservation et moyennant un supplément sur place.

À proximité de ce club convivial, vous pourrez visiter le lac de Serre-Ponçon et vous rendre aux stations de ski de Réallon à 20 mn et des Orres à 35 mn.

HÉBERGEMENT

Hôtel Club Vacances Bleues

« Les Horizons du Lac » ***

à Chorges (Alpes du Sud)

Téléphone : 04 92 55 57 00

Email : serreduvillard@vacancesbleues.com

Hébergement en chambre à l'Hôtel Club Vacances Bleues.

Arrivée à partir de 17h. Départ avant 10h.

Les chambres 2 pers. (lit double ou twin) comprennent une terrasse ou un balcon. Elles sont également dotées d'une salle de bains privative (douche), d'un téléphone et d'une télévision.

RESTAURATION

Pension complète du dîner du 1^{er} jour au panier/repas déjeuner du dernier jour. Apéritif de bienvenue. Boissons incluses.

Le chef vous propose une cuisine familiale et traditionnelle avec des plats de saison et des produits régionaux. Petit déjeuner servi en buffet.

TRANSPORT

Le transport A/R domicile/Club et sur place n'est ni organisé, ni inclus dans le prix.

Un véhicule est indispensable sur place.

Toutefois possibilité d'utiliser la navette club (payante mais places très limitées). Prix variable selon distance.

ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE ENCADRÉES

Du lundi au vendredi (5 jours).

Programme de remise en forme et découverte de médecines alternatives reconnues. Le planning vous sera donné sur place. Pré-

voir jogging, chaussures sport, tee shirts, nécessaire natation.

• En matinée : séances de bien-être
Activités selon programme du village club
gym douce, aquagym, yoga, do-in (technique d'auto massage), natation dans la piscine intérieure chauffée, sophrologie, shiatsu.

• En après-midi :
Balades pédestres ou botaniques, marche afghane avec accompagnatrice.
Accès au départ par vos propres moyens (voiture, co-voiturage ou navette club payante).

• Au retour : séance d'étirement, relaxation, conférences, atelier aromathérapie...

ACCOMPAGNEMENT

Une accompagnatrice 2FOPEN sera présente sur place. Toutes les informations seront communiquées avant le séjour.

EN LIBRE ACCÈS SUR PLACE

- Espace forme avec piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, terrasse solarium et salle de fitness.
- 1 billard français
- 1 bar
- 1 bibliothèque
- 1 salon avec cheminée, idéal pour la détente et les rencontres.
- Accès Wi-fi gratuit et illimité au salon et bar uniquement



LES SERVICES AVEC SUPPLÉMENT

(réservation et paiement sur place)

- Cours d'aquabike (10€/séance, 10 personnes maximum)
- Massages et soins de beauté par une praticienne diplômée
- **Service payant** navette minibus au départ des sorties «bien-être» et au village de Chorges les mercredis et dimanches matins (selon disponibilités sur place)

AUTRES SERVICES

- Salon commun / salle de télévision
- Bagagerie
- Animations en journée et en soirée
- Bureau d'excursions
- Laverie (payant)
- Boutique de souvenirs / cadeaux
- Institut de beauté
- Réception ouverte 24h/24
- Salle de spectacles
- Restaurant
- Transfert gratuit assuré par le club à partir de la gare SNCF de Chorges entre 8h00 et 17h30 (contactez l'hôtel directement au minimum 15 jours avant votre séjour).
- Parking gratuit sur place

LICENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque participant est tenu d'être en possession de sa licence 2FOPEN 2019-2020 à la date de réservation et 2020-2021 aux dates du séjour. Il devra nous fournir une copie du certificat médical ou à défaut d'avoir dûment complété et signé l'attestation questionnaire de santé.

ANNULATION

ASSURANCE FACULTATIVE

En cas d'annulation du séjour de la part des participants, se référer aux conditions particulières de vente.



La Fédération 2FOPEN est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IMO37150001 - RCP : MAIF (200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT cedex 9 - contrat n° 0902908N) - Garantie Financière : FMS-UNAT (8 rue César Franck - 75015 PARIS) - Agrément JS : 11773

Il est possible de souscrire une assurance annulation (cf. garanties Mondial Assistance jointes)

Annulation seule : 3,20 % du coût du séjour

Multirisque voyages :

- 60 ans* : 4,375 % du coût du séjour

+ 60 ans* : 5,125 % du coût du séjour

* Age à la date de la souscription du contrat

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

2FOPEN

Maison des Sports de Touraine

Rue de l'Aviation 37210 PARÇAY-MESLAY

Tél. **02 47 40 05 39** - www.2fopen.com

E-mail : christele.derre@2fopen.com

ACCÈS

Par route (conseillé)

Direction d'Embrun Briançon. RN94 jusqu'à Chorges puis direction barrage de Serre-Ponçon (D3).

Par train

Train direct de nuit Paris-Chorges. De jour : TGV jusqu'à Valence puis train jusqu'à Chorges. Du Sud : un train Marseille-Chorges le matin et l'après-midi.

* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif par notre partenaire Vacances Bleues et ne sont pas contractuels.

RÈGLEMENT

- Acompte de 30% à la signature du contrat avant le 03/08/2020.

- Le solde au plus tard le 26/08/2020

Moyens de paiement : chèque, virement, chèques vacances

TARIF

par personne

(sur la base d'un groupe de 15 personnes, maxi 24 places)

Adulte (8 jours/7 nuits) : **540 €**

Supplément chambre individuelle : **98 €**

Attention : ce tarif est établi sur la base d'un groupe de **15 personnes**. Si ce nombre n'est pas atteint le séjour pourra être annulé.

Le prix comprend :

- ♦ Hébergement en pension complète (chambre : lit double ou twin) du dîner du 1er jour au panier/repas déjeuner du dernier jour, taxes de séjour incluses,
- ♦ Les boissons aux repas : eau et vin en carafe et cafés/thés,
- ♦ L'apéritif de bienvenue,
- ♦ L'entretien quotidien des chambres,
- ♦ Les séances encadrées de bien-être (gym douce ou réveil musculaire, aquagym, yoga, sophrologie, do-in, natation, relaxation, étirements, conférences, aromathérapie, l'accompagnement balades : programme défini par le club)
- ♦ L'accès libre à l'espace forme de l'hôtel-Club,
- ♦ Les animations quotidiennes en journée et en soirée (spectacles, jeux, soirées à thèmes, quizz, ...)
- ♦ L'accompagnatrice du groupe

Le prix ne comprend pas :

- ♦ Transport aller-retour et sur place (voiture indispensable pour les excursions, balades sur place),
- ♦ Supplément chambre individuelle : 98 €,
- ♦ Licence 2FOPEN,
- ♦ Assurance annulation facultative,
- ♦ Autres services avec supplément (navette bus, cours aquabike, ...)
- ♦ Toutes autres dépenses personnelles.



CONTRAT DE SÉJOUR INDIVIDUEL

Séjour « Invitation au ressourcement et au bien-être » à Chorges (05) Dimanche 27 septembre au dimanche 04 octobre 2020 (8 jours/7 nuits)

NOM DU (DE LA) PARTICIPANT(E)	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° de licence 2FOPEN*
Adresse postale :			
N° de téléphone (portable) :		@ :	

* Le participant doit obligatoirement être licencié à la date de la réservation et aux dates du séjour

Le prix comprend :	Le prix ne comprend pas :
<ul style="list-style-type: none"> Hébergement en pension complète à l'Hôtel Club Vacances Bleues « Les Horizons du Lac » à Chorges, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour (en chambre (lit double ou twin), taxes de séjour et ménage inclus Boissons aux repas (eau et vin en carafe et cafés/thés) Apéritif de bienvenue Panier repas déjeuner du dernier jour Les activités « bien-être » encadrées, balades pédestres ou sorties raquettes (selon séjour) Animations quotidiennes en journée et en soirée à l'Hôtel Club Accès libre à l'espace forme Une accompagnatrice 2FOPEN 	<ul style="list-style-type: none"> Transport aller-retour et sur place (voiture indispensable pour les excursions, balades, sorties raquettes sur place) Supplément chambre individuelle : 98 € Licence 2FOPEN Assurance annulation facultative Autres services avec supplément Toutes autres dépenses personnelles.

COUT DU SÉJOUR PAR PERSONNE	MONTANT
Séjour :	540 €
En chambre (lit : <input type="checkbox"/> double <input type="checkbox"/> twin) Je souhaite partager la chambre de :	€
Supplément chambre individuelle : 98 €	€
MONTANT TOTAL	€
Acompte à la signature du contrat avant le 03/08/2020 : 30 % du montant total	
Paiement n° 1 : <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° Banque : <input type="checkbox"/> Chèques ANCV : € <input type="checkbox"/> Virement (IBAN FR76-1870-7006-6009-1218-3485-890 – BIC CCBPFRPPVER)	
Solde à régler avant le 26/08/2020	€

❖ Je souhaite souscrire l'assurance annulation : 2 choix possibles (cf. conditions dans le document joint Mondial Assistance)

Annulation seule :	3.20 % du coût du séjour	€
Multirisque voyages :	- 60 ans : 4,375 % du coût du séjour	€
(âge à la souscription du contrat)	+ 60 ans : 5,125 % du coût du séjour	€
Règlement en totalité à la souscription		€

Paiement n° 2 : Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° Banque :
 Virement (IBAN FR76-1870-7006-6009-1218-3485-890 – BIC CCBPFRPPVER)

❖ Je ne suis pas licencié(e) à la 2FOPEN : nous consulter

❖ Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Transport aller-retour domicile/Hôtel Club Vacances Bleues à Chorges. Je prévois de me déplacer En voiture En train

Votre inscription prendra effet à réception de votre contrat signé (en 2 exemplaires dont vous conserverez une copie), accompagné du règlement de votre acompte.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance :

du descriptif du séjour, des Conditions Générales et Particulières de Vente. La signature du présent contrat implique leur acceptation sans réserve.

des conditions et garanties de l'assurance optionnelle Mondial Assistance (cf. document joint).

Je déclare y souscrire : oui non *La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.*

Contrat établi à en deux exemplaires, le

Signature du (de la) représentant(e) de l'organisateur

Signature du (de la) licencié(e)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ZEPEN

1/ INSCRIPTION – PUREMENT – PRIX

L'inscription se fait auprès de l'organisateur du séjour, qui peut être soit la ZFOPEN-ZS. Les conditions qui suivent s'appliquent à la structure signataire du contrat de séjour.

Toute inscription est considérée comme définitive après réception du contrat de séjour complet et signé, accompagné du versement d'un acompte égal à 30% du prix du séjour. La totalité du prix sera décaissée si l'inscription intervient à moins de 30 jours du départ. Dans tous les cas, le solde devra parvenir au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour, sous peine d'annulation.

La signature du contrat de séjour entraîne l'acceptation sans réserve des conditions de vente générales et particulières de la ZFOPEN-ZS.

Les séjours sont réservés aux licenciés à jour de saison sportive au moment de l'inscription et aux dates du séjour. De fait, chaque inscrit est responsable de frais dont les montants lui sont précisés (licence à l'arrivée ou licence temporaire et frais de dossier pour les courts séjours).

Aucun remboursement ni aucune réduction ne sera accordé dans le cas où le prix de la licence serait inclus dans le prix du séjour.

Les séjours pourront être réglés par chèque bancaire. La ZFOPEN-ZS est recommandée par l'ANCV et accepte les règlements en chèques vacances. L'envoi doit être fait par lettre recommandée. La ZFOPEN-ZS décline toute responsabilité en cas de vol ou non réception.

2/ CONDITIONS RELATIVES AUX SÉJOURS SPORTIFS

Prix : la composition en général s'échelonne en pension complète et l'encadrement si l'option a été choisie. Dans tous les cas, se référer au descriptif pour connaître les conditions exactes.

Encadrement : les séjours sportifs sont encadrés par des membres diplômés de la ZFOPEN-ZS. Les cours ne sont pas obligatoires mais aucune réduction ne peut être consentie.

Nombre : l'encadrement est assuré par groupe de 8 personnes environ, sauf mention contraire opposée au programme de séjour.

Accompagnants : les personnes non sportives souhaitant participer aux séjours peuvent être accueillies dans la limite des places disponibles et en fonction du type de séjour. Se référer au descriptif.

Matériel : le matériel de la location équestre de matériel nécessaire à la pratique de l'activité (ex. : skis, chaussures etc.) n'est pas compris dans le prix du séjour (sauf si mentionné dans le descriptif). Le matériel de sécurité est obligatoire pour les enfants.

Frais : concernant les séjours « ski », les frais médicaux mécaniques sont réglés au meilleur tarif et seront remis par le responsable ou l'accompagnateur fédéral lors du 1^{er} jour de séjour.

Licence : tout participant à un séjour doit être obligatoirement licencié auprès de la Fédération. Le montant du séjour ne comprend pas la licence, dont les tarifs sont précisés dans les documents annexes. Cette licence permet la pratique des activités sportives au sein d'un comité départemental ZFOPEN-ZS, à condition toutefois d'acquiescer au supplément départemental. Il convient de s'adresser au président du comité pour connaître son montant.

Assurance : les licenciés ont le choix de prendre ou non l'assurance IDC souscrite auprès de la MMAF. Ils sont informés de la possibilité de souscrire une garantie IDC renforcée (A Sports). Cette option est facultative et se substitue à la garantie de base en permettant de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires (conditions complètes sur demande).

Toute activité sportive ou de détente non incluse dans le contrat de séjour, éventuellement payante et réglée directement auprès d'un prestataire, n'est pas couverte dans la garantie assuratielle de l'organisateur du séjour, à savoir la ZFOPEN-ZS. Il en sera de même pour l'assistance et le rapatriement en cas d'accident. En conséquence, tout accident corporel survenu dans ce cadre sera à déclarer auprès de l'assurance personnelle du participant.

3/ NOMBRE DE PARTICIPANTS

Certains séjours sont soumis à un nombre minimal ou maximal de participants, cette information étant précisée sur le descriptif. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et les participants sont informés de la possibilité ou non du séjour au plus tard 21 jours avant la date de début. Si un séjour venait à être annulé par l'organisateur, les sommes versées, hors coût éventuel de la licence et de l'assurance annulation, seraient remboursées, sans qu'aucune forme de dédommagement ne puisse être demandée.

4/ CONDITIONS PHYSIQUES – FORMIDITÉS

Il appartient aux participants de veiller à ce que leur condition physique soit adaptée au déroulement d'un séjour auquel ils s'inscrivent et de se munir des traitements médicaux essentiels (avec accord écrit d'un médecin lorsque les produits peuvent être interdits dans certains pays).

Pour tout séjour comprenant au moins une activité sportive, il sera demandé à chaque participant de fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

La ZFOPEN-ZS vous informe à titre indicatif des formalités administratives en fonction des pays visités. Tous les participants doivent s'assurer d'être en possession des documents adéquats (carte nationale d'identité, passeport dont la validité doit être d'au moins 6 mois après la date de retour dans certains pays, visa etc.).

La ZFOPEN-ZS vous conseille de consulter la fiche pays du Ministère français des Affaires étrangères relative à votre voyage (pays de destination et traversés) sur le site internet www.diplomatie.fr, rubrique « Conseils aux voyageurs ».

5/ ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

• Du fait de l'organisateur : l'annulation d'un séjour pour cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité entraîne le remboursement total des sommes versées, hors coût éventuel de la licence et de l'assurance annulation, sans qu'aucune forme de dédommagement ne puisse être appliquée. La ZFOPEN-ZS se réserve le droit de proposer aux participants d'autres prestations et dates de séjour en cas de délégitimation d'un prestataire, pour des raisons climatiques ou tout autre fait qui ne relèverait pas de sa responsabilité.

• Du fait du participant ou du séjour n'étant pas souscrit d'assurance : la ZFOPEN-ZS devra être informée de l'intention d'annuler le séjour dès la survenance du fait générateur, par courrier avec accusé de réception dont la date de réception sera prise en compte. Pour toute annulation, les éventuels frais d'inscription, les frais d'assurance éventuellement souscrite et le montant de la licence seront retenus ainsi qu'une indemnité forfaitaire de résiliation de :

- plus de 30 jours avant le départ : 30 € de frais de dossier par personne ;
- entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 20% du montant TTC du voyage ;

- entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 30% du montant TTC du voyage ;
- entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 70% du montant TTC du voyage ;
- moins de 2 jours du départ : 100% du montant TTC du voyage.

La billetterie n'est pas remboursable. Les billets d'aérien qui auraient déjà été émis ne sont pas non plus remboursables, conformément aux conditions de vente des compagnies aériennes.

La ZFOPEN-ZS propose aux participants une assurance (annulation ou multirisque voyages) dont le contrat a été souscrit auprès de Mondial Assistance. Les conditions complètes sont à disposition des licenciés auprès de la ZFOPEN-ZS et sur le site www.zfopen.com.

En cas d'interruption volontaire de séjour de la part du participant, aucun remboursement ne pourra être exigé. Cette chose est également valable en cas d'extension d'un participant pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

6/ CESSION DU CONTRAT SÉJOUR

Possibilité de céder le contrat à un autre participant remplissant les mêmes conditions et au plus tard 7 jours avant le début du séjour, par courrier recommandé. Le participant initialement inscrit reste solitairement responsable vis-à-vis de l'organisateur, du paiement du solde mais aussi des frais supplémentaires pouvant être exposés par la cession (réédition des titres de transport etc.). Le non-paiement devra s'acquiescer au montant de la licence adaptée à son statut, la licence restant acquise au participant initialement inscrit pour la durée en cours et n'est en aucun cas cessible à un tiers ou remboursable au près de l'association.

7/ INFORMATION SUR LES PRIX

Les prix indiqués sur les supports de communication ne sont sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

Les prix précis au contrat sont considérés comme fermes et définitifs à la signature. Toutefois, conformément à la loi, ils peuvent être amenés à subir des modifications à la hausse ou à la baisse en fonction de :

- la variation du coût des transports, liée notamment au coût du carburant ;
- la variation des taxes afférentes aux prestations offertes (taxes d'aéroport, d'encadrement etc.) ;
- la variation des taux de change des devises le cas échéant.

En aucun cas le prix du séjour ne pourra être modifié à moins de 30 jours du départ.

8/ RESPONSABILITÉS

La ZFOPEN-ZS ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants : perte ou vol des titres de transport, défaut de présentation des documents administratifs demandés, incidents ou événements imprévisibles et insurmontables intervenant pendant le séjour (guerre, troubles politiques, intempéries, grèves, surcharge aérienne, retards, pannes, perte ou vol des bagages etc.)

La ZFOPEN-ZS travaille avec des prestataires internationaux, sa responsabilité ne saurait être confondue avec ces derniers en cas de problème intervenant avant ou pendant le séjour.

9/ RÉCLAMATION

Toute réclamation portant sur un élément du contrat doit parvenir à la structure organisatrice dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour, en lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnée des pièces justificatives nécessaires à son étude.